



**ENVIE DE
DEVENIR
ANIMATEUR ?**
LA VILLE
DE PLŒMEUR
T'AIDE

**AIDE AU
BAFA**



POUR
BÉNÉFICIER
D'UNE AIDE DE
100€ À 200€



TU T'ENGAGES
À UN ACTE
CITOYEN DE
12 HEURES

RENSEIGNEMENTS
STRUCTURE INFO-JEUNESSE
18 RUE DE KERVAM / 02 97 86 41 03

**info
jeunes**
EXPLORER LES POSSIBLES



PLŒMEUR
PLAÑVOUR

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU DISPOSITIF

- Résider à Plœmeur
- Avoir 16 ans minimum
- Pour les mineurs, faire remplir l'autorisation parentale jointe au dossier d'inscription
- Réaliser les 12 heures de contreparties dans une association plœmeuroise ou un service de la ville avant le stage de perfectionnement.

L'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide constitue **une participation financière de 100€ à 200€** (aide accordée en fonction du quotient familial) versée par la Ville de Plœmeur en vue de l'obtention du BAFA. Votre stage pratique Bafa devra être effectué au sein des structures de la ville. Ce stage sera rémunéré.

Le bénéficiaire de l'aide, en échange, devra effectuer **un acte citoyen (12 heures)** auprès d'une association plœmeuroise de son choix ou auprès d'un des services de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune.

DÉPÔT ET RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier est à retirer auprès du SIJ
Dûment complété, il doit être adressé à :
STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ)
18 rue de Kervam - 56270 Plœmeur
Tél : 02.97.86.41.03
Mél : pij.ploemeur@ploemeur.net



PLŒMEUR
PLAÑVOUR